Conakry, le 09 Février 2022

**DIRECTION GENERALE DES IMPOTS SERVICE DES MOYENNES ENTREPRISES CONAKRY**

**REPUBLIQUE DE GUINEE**

**A L’attention de Monsieur le Chef de Centre**

**Objet :** Réponse à votre notification de taxation d’office référencée

N°0047 / MB / DGI / SAL-CIME / 2022

Monsieur le Chef de Centre,

Nous accusons réception de votre courrier N°0047 / MB / DGI / SAL-CIME / 2022 datant du 20 Janvier 2022 en rapport au paiement de l’Impôt Minimum Forfaitaire (IMF) de 2022.

Vote courrier fait état d’un Impôt Minimum Forfaitaire (IMF) dû par notre société de 75.000.000 GNF calculé sur la base d’un chiffre d’affaire estimé à 15.000.000.000 GNF.

Nous attirons votre attention sur le fait que l’IMF déclaré et payé pour 10.000.000 GNF sur la plateforme e-tax par notre société MT-Solutions SARL a été calculé sur la base d’un chiffre d’affaire de 1.805.315.602 GNF conformément aux dispositions des articles 244 à 246 du CGI.

Vous trouverez en annexe de ce courrier l’ordre de virement, le formulaire de déclaration relatif à l’Impôt Minimum Forfaitaire (IMF) et le Numéro d’Immatriculation Fiscale (NIF).

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Dans l’attente de votre précieux retour, veuillez agréer, Monsieur le Chef de Centre, L’expression de ma très haute considération.

Merci d’avance.

Le Directeur,

Cédric ANDRE